



République Française - Département de la Moselle

Arrondissement de Metz-Campagne

**COMMUNE DE VIGY**

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU VINGT ET UN MARS DEUX MILLE VINGT-SIX**

à 8 heures 45, en Mairie

**Membres présents** : Mesdames et Messieurs Sylvain WEIL, Hervé PRITRSKY, Nathalie RAVAINÉ, Sabine PARTICELLI, Léo FAVASULI, Clarisse CHARLET, Nicolas RAVAINÉ, Annie BRULLOT, Nicolas AUBRY, Anne WINGELINCKX, Baptiste VINCENT, Laetitia HENRY, Daniel GIEREND, Eugénie MERCIER, François PERNET, Aurélie LARUE Audrey ECKER, Lionel DOMINGUES SOUTO, Loyce CZAPKA

**Membres absents excusés ayant donné procuration** : /

**Membres absents sans procuration** : /

Convocation du 17 mars 2026.

Secrétaire de séance : Nicolas RAVAINÉ

---

N° 2026/002/003

**OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :**

En application de [l'article L 2122-2](#) du CGCT, le nombre d'adjoints au maire est fixé par le conseil municipal et peut atteindre, au maximum, 30 % de l'effectif légal du conseil.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal de la commune de Vigy, après en avoir délibéré par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide la création de 4 postes d'adjoints.

Pour extrait conforme,  
Vigy le 21 mars 2026,

Le Maire,  
Sylvain WEIL,



Affichée en Mairie le 24/03/2026 et transmise au représentant de l'Etat le 24/03/2026